



Deux de trois patrons continuent à fumer dans les bureaux en présence de leurs secrétaires et voire des clients

Rubrique : questions-réponses - Date : dimanche 7 février 2010

Bonjour,

Je travaille dans une étude notariale. deux de trois patrons continuent à fumer dans les bureaux en présence de leurs secrétaires et voire des clients. ces derniers estiment qu'ils sont chez eux et libres de faire ce qu'ils veulent.

A plusieurs reprises nous leur avons demandé de bien vouloir aller dehors, nous en avons fait part à la médecine du travail qui leur a fait parvenir un courrier, et nous avons également transmis un courrier à l'inspection du travail afin qu'elle vienne constater. néanmoins cette dernière nous a répondu qu'elle n'avait pas le temps. nous ne savons plus vers qui nous tourner et comment faire cesser leurs agissements d'autant plus que lorsque nous leur demandons dans le plus grand respect de moins nous enfumer, ils pratiquent le harcèlement moral.

Je vous remercie de bien vouloir m'indiquer quelles autres démarches nous pourrions faire.

En vous remerciant

Réponse :

Si vous êtes adhérente et possédez des traces écrites des démarches que vous avez entreprises, notamment avec l'inspection du travail, DNF pourra vous apporter son aide.

Vous pouvez également

- Déposer une plainte devant le Conseil de Prud'hommes
- Exercer votre [droit de retrait](#) dans les conditions prévues par la loi
- Ou [déposer une plainte](#) devant le procureur de la République en n'omettant pas de signaler la réponse consternante de l'inspection du travail.